

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19- 0039762

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00854 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : 195330
 Nom & Prénom : MOHAMMED TAWFIK
 Date de naissance : 05/05/1950
 Adresse : 101 Rue AL ARAAR ETC 2 APT 2
 Casablanca
 Tél. : 0661835621 Total des frais engagés : 3538,3 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. TAWFIK JELLAL
OPHTALMOLOGISTE
24, Rue Baghdad
Tél: 05.22.20.94.31 - Casablanca

Date de consultation : 20/05/2022

Nom et prénom du malade : Fadlallah Fatima Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : BAN ODC

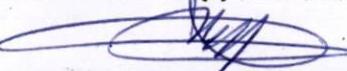
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 28/02/22

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/05/2022	9		250,00	DR. HASSAN EL MOKHTAR JEALAL 21-05-2022 21-05-2022 Médecin Dentiste Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DOCTEUR HASSAN EL MOKHTAR JEALAL Casablanca Email: pharmacien.hassan.elmokhtarjealal@gmail.com Tél: 0522 21 05 22 Fax: 0522 21 05 22	20/05/22	88,30

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LUXOPTIC 10 Avenue Mers Sultan Casablanca 0522 48 05 74 / 05 22 47 48 89	26/05/22					32,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 35533411	G	COEFFICIENT DES TRAVAUX
D	00000000	21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Tawfik Jellal

Ophthalmologiste

Diplômé de la faculté de Médecine de Paris
Ex Résident de l'Institut du glaucome de la
Fondation de l'hôpital Saint-Joseph à Paris.

Membre de l'Institut Européen du Glaucome
MALADIE ET CHIRURGIE DES YEUX

* Angiographie

* Laser * Lentilles de contact

* Champ Visuel Automatisé

Agree pour permis de conduire

Casablanca Le : 20/05/2022



الدكتور توفيق جلال

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
تصوير الأوعية - علاج بالليزر
المجال البصري الآلي (الآلي)
العدسات اللاصقة

LUXOPTIC
196, Avenue Mers Sultan Casablanca
Tél. 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 89

Mme Fatima Toured

Neuve + maturité: Neuve prospérité

V L OD (-0,35 = 70)
OG (-0,71 = 110)

Vp add + 3,00

30,30

Neuve à 2 ans

Scans

88,30

58,00 Indeally

30/11



PHARMACIE MODERNE
Dr. A. Zahra Hassan
Docteur d'état en Chimie
68, angle Bd du 11 Janvier et Mustapha
El M'zabi : 0522-22-48-15 - CASA
E-mail: pharmaciemoderne@gmail.com

24 Rue Baghdad (Angle Rue d'Agadir et Mustapha El Maâni) 1er étage -Casablanca-
Tél: 05 22 20 94 31 - Urgence : 212(0)6 61 14 77 24 E-mail : tawfikjellal@hotmail.fr

24 زنقة بغداد (زاوية زنقة أكادير ومصطفى المعاني) الطابق الأول- الدار البيضاء / الهاتف : 05.22.20.94.31

INDOCOLLYRE 0.1% لغز
Collyre 5ml ماء العين
ZENITH PHARMA EXP/ 02-2023
AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM
بار
هـ 1444
09-2021
غير محدود
H7555

أيكومب®
Icomb®

Lot:

Fabu

180.

Exp:

YL0055
10 21
10 23

6 118001 819111





196, AVENUE MERS-SULTAN - CASABLANCA

Tél. : 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 89

FACTURE N° 0010327

Le 26/10/2024

Mme TOUAD FARIMA

Ordonnance de Mr le Docteur TANFIK JELLAL

N° de nomenclature correspondant à la prescription

Loin { O.D. =
O.G. =

Près { O.D. =
O.G. =

D.F { O.D. =
O.G. =

FOURNITURES :

1 Montures :	PLASTIQUE	600
4 Verres :	ORGANIQUES ANTI-REFLETS Amincis	2600
	TOTAL	3200,00

la présente facture arrêtée à la somme de Dh.

Dont T.V.A. 20% inclus:

TROIS MILLE DEUX CENT DINARS

LUXOPTIC
196 Avenue Mers Sultan Casablanca
Tél. : 05 22 48 05 74 / 05 22 47 48 89

REGLE PAR CHQUE